Département de LOIRE ATLANTIQUE

Canton de CHATEAUBRIANT

Commune de LOUISFERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers - en exercice : 14

-présents : 14

-absent : 0

Date de convocation: 13 octobre 2020

Présents:

GUILLOIS Alain BROUYER Christian MARTIN Sophie PAGEOT Martine JEUSSE Cédric BRADANE Sébastien GUERIF-ROBERT Barbara ORAIN Sébastien
CERISIER Jérémy

ADAM Magali APPER Dominique

GUERIN Soizic

ROUSSEAU Sabrina

DENIEUL François

formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : /

Secrétaire : Mr CERISIER Jérémy a été nommé secrétaire de séance.

2020/10.09

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET A LA DÉCLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DU BASSIN VERSANT DU DON

Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral n°2020/BPEF/062 en date du 17 septembre 2020, une enquête publique unique est ouverte en mairie de Derval, Erbray, La Chapelle-Glain, Jans et Lusanger pour une durée de 15 jours du 12 octobre au 26 octobre 2020 inclus, portant sur la demande présentée par le Syndicat Mixte Chère-Don-Isac en vue d'obtenir

- l'autorisation environnementale unique IOTA Installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à la loi sur l'eau au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement :
- la déclaration d'intérêt général,

pour les travaux du contrat territorial milieux aquatique (CTMA) du bassin versant du Don.

La commune de Louisfert étant concernée par le périmètre des travaux, elle est appelée à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal, n'ayant aucune observation à formuler sur la demande, à l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE au programme de travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (CTMA 2020-2025) du bassin versant du DON porté par le Syndicat Chère Don Isac.

Copie certifiée conforme

Envoyé en préfecture le 27/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le 28 10 120

ID: 044-214400855-20201020-20201009-DE

A Louisfert, le 26 octobre 2020

Le Maire,

Alain GUILLOIS